

Dossier thématique:

LES ACHATS SOCIALEMENT RESPONSABLES

FICHE 3 : Achat Socialement Responsable et Entreprise

Voir également :

FICHE 1 : Définitions

FICHE 2 : Achat Socialement Responsable et Collectivité

FICHE 4 : Achat Socialement Responsable et les partenaires de l'Emploi et de l'Insertion

FICHE 5 : Rôle du Facilitateur et d'un Guichet Territorial Unique

FICHE 6 : Les Clauses Sociales

FICHE 7 : Les nouveautés juridiques liées à l'Achat Socialement Responsable : sur les marchés réservés, et la préférence locale.

FICHE 8 : Zoom sur la région Occitanie - Suite à la journée du 31 mai 2016 organisée par Villes et Territoires.

BOITE A OUTILS :

- Vos étapes pour réaliser des Achats Socialement Responsables.
 - Faire un marché avec une Clause Sociale
 - Faire un Marché Réserve
 - Faire une Préférence Locale d'Entreprise
 - Contacts utiles
 - Glossaire
 - Bibliographie



Achat Socialement Responsable & Entreprise

Fiche 3

QU'EST-CE QU'UNE ENTREPRISE ?

Une entreprise se définit comme une activité commerciale, industrielle ou agricole dirigée par une personne morale ou physique privée en vue de produire des biens ou services pour le marché. Par nature, une entreprise n'est pas philanthropique : elle recherche avant tout le profit pour assurer sa viabilité et dégager du bénéfice.

Deux types de marchés s'offrent à l'entreprise :

- Les marchés privés **en B to B** (Business to business, entre entreprises) ou pour des particuliers, cela est souvent déterminé selon l'activité. Pour ces marchés, c'est l'entreprise qui détermine ses conditions avec son client.
- Les marchés publics ou privés, basés sur **un appel d'offres** et un cahier des charges définis et bornés juridiquement par un donneur d'ordre où le moins disant économique primait jusque-là. C'est le donneur d'ordre qui détermine les conditions et enjeux des entreprises avant qu'elles n'obtiennent le marché.

ACHAT SOCIALEMENT RESPONSABLE ET ENTREPRISE ?

Avec la prise de conscience collective de l'exigence d'achats socialement responsables, les donneurs d'ordres ont sensibilisé leurs équipes à la nécessité d'insérer des clauses particulières contraignant les entreprises à certaines obligations assorties de pénalités financières parmi l'ensemble des contraintes du marché lié plus directement à son activité propre.

Quand un facilitateur est désigné pour coordonner ces spécificités, il se chargera de trouver une solution sur-mesure pour l'entreprise pour lui permettre de réaliser ces obligations tout en les intégrant au mieux à son activité. Devoir intégrer une clause ne signifie pas qu'il n'y aura qu'une façon de la faire : il existe un peu de souplesse dans le marché.

Par exemple dans le cas d'une clause sociale, l'entreprise peut directement employer les personnes en insertion au sein de leurs équipes ou sous-traiter à une SIAE ce volet insertion moyennant finance.

FINALEMENT, DES ENTREPRISES QUI JOUENT LE JEU...

A l'usage, il s'avère que les entreprises ne voient plus ces clauses comme des contraintes puisqu'elles soumissionnent (ce qui était une crainte au départ des donneurs d'ordres : des marchés infructueux faute d'entreprises prêtes à intégrer ces clauses).

Certaines entreprises ont même tiré partie de cette expérience sociale en intégrant ces recrutés à leurs équipes. C'est une nouvelle gestion des ressources humaines qui est possible : le recrutement de personnes en insertion sur simple CV n'étant souvent pas pertinent, il s'agit de les « mettre à l'essai ». C'est la raison pour laquelle ce dispositif a rapidement bien fonctionné dans le secteur du BTP : il n'y a que sur le terrain que l'on peut faire ses preuves.

On s'aperçoit en définitive que les entreprises les plus réticentes ont avant tout besoin de comprendre. Il arrive que la démarche d'insertion demandée ne corresponde pas aux capacités de recrutement pérenne de l'entreprise adjudicataire, celle-ci préférant se focaliser sur la prestation du marché. Toutefois quand un accompagnement territorialisé est mis en place avec des personnes pivots tel qu'un facilitateur, une solution se dégage toujours pour que l'entreprise ne soit pas pénalisée et réalise sereinement son obligation d'insertion sociale.

Les retours d'expériences de ces guichets uniques par les entreprises expriment toujours une satisfaction à avoir des interlocuteurs opérationnels et compétents facilitant leurs démarches dans le but de les accompagner efficacement.